

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 4^e plan financier d'investissement 2009-2020.

Rapport général de M. Gérard Deshusses.

Le 4^e plan financier d'investissement (PFI) a été renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées par le Conseil municipal le 14 octobre 2008. La commission des finances s'est réunie le 2 décembre 2008, les 27 janvier et 25 février 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, ainsi que le 1^{er} juillet 2009, sous la présidence de Mme Frédérique Perler-Isaaz, pour étudier cet objet. Que Mme Paulina Castillo qui a assuré la prise de notes de ces différentes séances soit remerciée de son remarquable travail.

Travaux de la commission

Séance du 2 décembre 2008

Au cours de cette première séance, la commission des finances décide par un vote de confier la charge de rapporter sur la proposition PR-652 et sur le D-39, 4^e PFI 2009-2020, à une seule et même personne, même si les deux rapports ne sont nullement liés et ne seront pas forcément traités simultanément en séance plénière.

Séance du 27 janvier 2009

Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Krebs, adjoint de direction

Le président de la commission rappelle, dans un premier temps, que cette audition porte sur deux objets, la proposition PR-652 et le D-39, qui seront traités séparément, et qu'aucun vote ne sanctionnera l'étude du 4^e PFI.

Remarques générales

Un commissaire socialiste a fait une étude comparative des 3^e et 4^e PFI. Il constate que les répartitions, en termes financiers, sont sensiblement identiques, assurant de la sorte une continuité certaine dans l'approche politique de la gestion du ménage communal. Au vu de la crise économique qui s'installe, ne serait-il pas possible, voire même judicieux, d'opérer des choix? Une volonté politique du gouvernement municipal ne sourdrait-elle pas qui viserait à réduire tout ce qui touche à l'aménagement urbain pour reporter les sommes ainsi préservées sur un objectif prioritaire, la rénovation du patrimoine bâti, par exemple?

Mme Salerno lui fait observer que le Conseil municipal peut voter tous les arbitrages qu'il souhaite, puisque, *in fine*, c'est lui qui vote les propositions. Dont acte.

Un commissaire libéral relève que l'objectif est de réaliser les projets qui sont inscrits dans un PFI avec les moyens prévus. Or il constate que, entre le 3^e et le 4^e PFI, apparaît une augmentation de l'investissement global de l'ordre de 43 millions de francs, sans que l'objet – les objets – qui en est ou sont en cause ne soient visibles.

M. Krebs explique que cette opacité aura disparu dans le 5^e PFI. Certaines difficultés proviennent encore du fait que, il y a peu de temps encore, toutes les années ne se voyaient pas étayées d'un PFI. Aujourd'hui, l'établissement du PFI est annuel et, mieux encore, son élaboration est liée à la construction du budget et basée sur le PFI précédent. Des ajouts comme des retraits seront effectués et ces différentes modifications seront parfaitement visibles.

Analyse page par page du 4^e PFI

Page 6

Un commissaire socialiste salue cette présentation par rubrique qui facilite grandement la lecture du document.

Page 12

Un commissaire libéral comprend, sur le graphique, que ce qui est vert va devenir vert foncé, puis passer au bleu. En revanche, il ne saisit pas la définition de la zone d'incertitude en vert tilleul.

Mme Salerno explique que cet espace représente ce qui dépasse les 95 millions d'investissement que vote le Conseil municipal.

Ce même commissaire estime, en conséquence, que ladite zone d'incertitude est reportée à l'avenir.

Page 56

Un commissaire écologiste relève la présence d'un projet pour les Minoteries.

La magistrate explique que ce projet devrait être réalisé en tout cas à l'échéance de 2013, parce qu'il y a un réel besoin de diminuer l'empreinte écologique de cet ensemble et de revaloriser l'espace public attenant.

Une commissaire socialiste trouve regrettable que l'ensemble de ces rénovations soient prévues si tardivement, alors qu'elles sont importantes en termes d'écologie. En tant que commune, la Ville a certaines responsabilités.

Mme Salerno dit afficher une même volonté, mais elle attend aussi un clair soutien du Conseil municipal, et pourquoi pas par le biais d'une résolution interpartis?

Une commissaire socialiste constate que plusieurs immeubles sont concernés par des travaux d'isolation thermique. Elle trouve scandaleux que ces objets ne soient pas planifiés.

Décision de la commission

La commission décide, à l'unanimité, l'audition du conseiller administratif Rémy Pagani.

Séance du 25 février 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Claude Macherel, codirecteur du département, et José Borella, adjoint de direction au Service d'architecture

Présentation générale du document

Le président de la commission rappelle une nouvelle fois que cette audition porte sur deux objets, la proposition PR-652 et le D-39, qui seront traités séparément.

En préambule, M. Macherel explique que ce 4^e PFI est lié à la proposition PR-652 et qu'il fait suite au 3^e PFI.

Analyse du 4^e PFI page par page

Page 12

Une commissaire écologiste se souvient que le précédent PFI présentait également un graphique comportant les objets de substitution. Pourquoi n'apparaît-il plus dans le 4^e PFI?

M. Macherel explique qu'une planification des dépenses existe. Les projets de substitution s'appellent aujourd'hui projets non planifiés. Ils représentent une somme qui n'a pas encore été planifiée dans le temps. Dans le PFI précédent, c'était le montant global divisé par douze, ce qui ne représente pas grand-chose.

Page 13

Un commissaire libéral fait observer que le lecteur qui souhaite comprendre les chiffres qui figurent sur cette page doit impérativement se munir de sa calculatrice. Il demande si, à un moment donné, les disponibilités théoriques sont mises à jour. Si oui, quelle est la méthode d'actualisation de ces chiffres? Il pose les mêmes questions concernant les totaux bruts du PFI. L'expérience a montré par le passé que, lorsque des objets passaient du PFI à une proposition, leurs coûts respectifs subissaient des modifications sensibles. Cette page, qui est la plus essentielle pour

la commission des finances selon cet élu, doit déterminer la mise en place d'un instrument de pilotage en termes de financement. Il a le sentiment que l'on ajuste toujours les disponibilités théoriques, contrairement au coût théorique qui n'est jamais corrigé. Est-il prévu de remédier à ces manquements?

M. Macherel répond que l'idée est d'avoir en un seul document l'ensemble des projets qui sont déposés, votés ou mis en oeuvre au sein des services, afin de pouvoir réaliser des planifications de travaux ou des planifications de dépenses. La question développée par ledit commissaire touche deux départements, celui des finances et du logement, en matière de mise à disposition des ressources, et celui des constructions et de l'aménagement, pour lequel le PFI est un outil évolutif en fonction des décisions du Conseil municipal, de l'évolution des projets et de la planification temporelle des montants qui est établie. Le département des constructions et de l'aménagement ne peut pas aller plus avant. Le département des finances et du logement, lui, doit se saisir de cet outil et travailler au niveau du budget financier quadriennal (BFQ), soit sur quatre ans. Penser au-delà revient à s'adonner à la science-fiction.

Le même commissaire libéral réplique qu'il serait possible d'imaginer qu'un projet conçu pour 2016 se voit appliquer un indice de renchérissement sur la base des indices moyens des années précédentes. Si le taux de renchérissement était de l'ordre de 3 ou 5% par année, il suffirait alors d'effectuer une augmentation de l'ordre de 30% pour veiller à la crédibilité des chiffres donnés.

M. Macherel le concède volontiers. Mais, pour l'heure, l'objectif est déjà de comprendre pourquoi la planification qui est faite par les services concernés présente des montants qui n'équivalent pas à la réalité des dépenses. Les services ont plutôt de gros yeux qu'un gros ventre lorsqu'ils disent, par exemple, dans ce présent PFI que 104 millions nets vont être utilisés en 2009. La marge d'erreur est à ce niveau bien plus importante que l'actualisation des chiffres demandée par le commissaire. Mais il est vrai que, à terme, cet outil doit tendre vers une meilleure analyse de la capacité financière.

L'élu libéral surenchérit, expliquant que, sur la base des chiffres fournis dans le présent PFI auxquels serait appliqué un amortissement sur vingt-cinq ans, avec un taux d'intérêt de 2%, la somme globale s'élèverait à 60 millions. En ajoutant une marge de 30%, le coût de fonctionnement induit se monterait à quelque 90 millions. Un problème est donc posé en termes de financement.

M. Macherel rend la commission des finances attentive au fait que les priorités politiques changent et qu'une planification ne peut pas toujours être respectée au pied de la lettre. Il faut que l'outil permette une adaptation permanente. En conséquence, le modèle proposé par l'intervenant libéral est par trop rigide.

Pages 63-64

Un commissaire libéral a vu le matin même dans la *Feuille d'avis officielle* l'autorisation de construire des monte-charges pour les bibliothèques de Genève. Or il est prévu de dépenser le crédit d'étude en 2011 seulement.

M. Macherel rappelle que le Conseil municipal a voté, en 2008, un crédit d'étude de 300 000 francs qui se trouve à la page 34 (N° PFI: 041 018.11). Le crédit de réalisation qui lui est lié (041 018.12) sera déposé en 2010.

M. Pagani ajoute que ces autorisations ont été demandées pour pouvoir commencer l'opération sitôt le vote acquis.

Page 77

Un commissaire écologiste porte toute son attention sur l'adaptation de l'établissement horticole. Il découvre que 300 000 francs complémentaires sont demandés pour l'aménagement de ce site et il s'en inquiète fortement.

M. Macherel interrogera le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Le 31 août 2008, le Conseil municipal n'avait pas encore voté ce crédit de 530 000 francs (N° 092.045 à la page 53), déposé le 11 mars 2008. Il a été voté en automne. Il s'agit d'une deuxième phase et d'un crédit de 300 000 francs qui devait être déposé en 2008 et qui ne l'a pas été.

L'élue écologiste s'insurge. Il siégeait à la commission des travaux lorsque cet objet avait été discuté et il n'avait été fait nulle mention d'un crédit complémentaire à déposer ultérieurement. Selon lui, cette pratique a un nom: c'est du saucissonnage. Il demande une réponse écrite de la part du SEVE.

Page 82

Un élu des Verts s'attendait à voir figurer dans cette page l'aménagement de la place Neuve, puisque ce PFI se projette jusqu'en 2020. Il s'étonne de ne rien voir apparaître, alors que des montants certains ont été dépensés en crédits d'études. Pourquoi le Conseil administratif n'est-il pas capable de répondre aux vœux du Conseil municipal?

M. Pagani remercie ce commissaire perspicace de la pertinence de sa question. Avec l'aide de ses services, l'édile a essayé de réactualiser lesdits plans et propose à la commission des finances d'inscrire cet objet dans le cadre de recommandations à remettre au Conseil administratif.

M. Macherel, pour sa part, signale que le Conseil municipal va recevoir prochainement une réponse à une motion sur ce dossier. Il appert que la situation par rapport au projet de la place Neuve n'est, aujourd'hui, plus du tout la même que celle du temps de Mme Burnand, époque où le projet avait été déposé, et qu'un certain nombre d'études doivent être conduites, avec la collaboration de la Direction générale de la mobilité, puisqu'il faut désormais tenir compte des modifications des conditions de circulation dans les rues adjacentes à ladite place Neuve.

Première discussion de la commission

Le président rappelle que la commission est censée prendre acte du D-39 et qu'elle peut éventuellement voter des recommandations.

Le groupe des Verts souhaite avoir connaissance des rapports de l'ensemble des commissions spécialisées avant de se prononcer. Or, pour l'heure, manquent encore les rapports, notamment, des commissions des arts et de la culture et du logement. Si des recommandations doivent être formulées, il convient d'attendre ces documents.

Séance du 19 mai 2009

La commission des finances renonce à traiter l'objet, n'ayant pas encore reçu l'ensemble des rapports des commissions spécialisées.

Séance du 1^{er} juillet 2009

Prise de position des différents groupes

Le groupe écologiste déclare qu'il convient de formuler des éloges au sujet de ce PFI qui marque un progrès certain. Néanmoins, il faut relever qu'il manque encore d'ambition en termes de priorités, et ce sur deux plans. Ainsi, concernant la rénovation du patrimoine, le document donne l'impression qu'elle sera achevée en 2100 et, surtout, l'aménagement de l'espace public est une tâche que ne retient guère ce nouveau plan.

Le commissaire des Verts estime, par ailleurs, qu'il n'y a qu'une seule recommandation à faire. Elle porte sur la passerelle cycliste à créer sur le pont du Mont-Blanc. Il rappelle qu'il y aurait un soutien fédéral à hauteur de 60% du financement si les travaux étaient effectués avant 2014. Le groupe des Verts recommande donc d'effectuer cet aménagement dans les délais impartis pour bénéficier de cette aide pécuniaire confédérale.

Enfin, le groupe écologiste espère que, à l'avenir, le dépôt du PFI et du budget se feront simultanément. En effet, cela permettrait d'établir une planification plus cohérente et de prendre des décisions plus pertinentes.

Le groupe radical n'est pas certain que, dans sa forme, le PFI réponde aux exigences de la loi sur l'administration des communes. Il insiste, ensuite, sur le fait que les priorités ne sont pas dégagées dans ledit document et que cette carence ne saurait lui agréer. En conséquence, aux yeux du groupe radical, ce document n'a aucune valeur, ce qui est d'autant plus dommageable qu'il s'agit d'un outil indispensable pour l'administration. Le groupe se bornera donc à prendre acte dudit document, tout recommandant qu'il devienne plus ergonomique à l'avenir.

Le groupe démocrate-chrétien, pour sa part, ne peut que partager l'opinion radicale, notamment en ce qui touche au manque de précision de ce nouveau PFI. Par ailleurs, le groupe démocrate-chrétien tient à insister une nouvelle fois sur la nécessité pressante de construire du logement à Genève, par l'entremise de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGSL) ou des milieux privés. Il faut absolument instaurer un cadre favorable à ce type de réalisations.

Aussi, le groupe démocrate-chrétien souhaite-t-il ajouter une recommandation en deux volets, consistant à demander d'établir une priorité générale en faveur du logement par la construction de logements par le biais de la Ville de Genève (premier volet) et par la mise en place de conditions favorables pour la construction de logement, tant par le secteur public que par les privés (second volet). En effet, souligne le groupe, actuellement, la Ville ne construit du logement qu'au travers de la FVGLS. Il convient donc de donner à d'autres partenaires les moyens de construire.

Le groupe démocrate-chrétien rappelle encore que, à la grande époque, c'étaient 6000 logements par an qui étaient construits à Genève et ce parce que l'Etat avait trouvé une solution de concertation avec le secteur privé (cf. HLM). L'idée, par cette recommandation, est de rendre plus flexibles les conditions-cadres, afin de favoriser la construction de logements. Il faut trouver de nouvelles options, à l'image de celle qui va aboutir tantôt à la construction d'un immeuble HBM-PPE entre l'école Le-Corbusier et la paroisse protestante de Malagnou.

Le groupe socialiste se dit satisfait des priorités énoncées dans ce PFI, et notamment en ce qui a trait au logement. Il souhaite vivement, par ailleurs, que l'accent soit porté sur la rénovation du patrimoine financier afin de faire diminuer, pour les locataires, les effets induits par une enveloppe thermique défectueuse.

Le groupe libéral déclare que le PFI est un plan d'intention. Il devrait servir de référence avec des montants chiffrés qui ne soient pas systématiquement dépassés. Il relève, par ailleurs, que l'outil Stratus devrait permettre d'y voir plus clair concernant la planification du patrimoine.

Le groupe A gauche toute! relève qu'on a entendu à de réitérées reprises que l'évolution des projets reste aléatoire. Il rappelle que ce PFI date de septembre 2008, c'est-à-dire du moment même où la crise débutait, ce qui rend hasardeuse toute prise position à son égard.

Pour A gauche toute!, la seule priorité est la construction de logements à Genève. Tout le reste se résume à des histoires d'enfants gâtés. Compte tenu de l'urgence de cette nécessité, A gauche toute! attend des propositions plus importantes et plus fermes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre qualifie le PFI d'exercice d'équilibriste. Avec la volatilité du coût des matériaux, notamment, l'exercice relève de la poudre aux yeux. Si la Ville veut se montrer responsable, elle doit se lancer dans des rénovations urgentes. De fait, l'Union démocratique du centre ne voit rien de sérieux dans ce nouveau PFI.

Vote des recommandations

Recommandation du groupe écologiste

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre au plus vite la création de la piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc, de façon que l'aide fédérale puisse être perçue. (101.400.06).»

Au vote, cette recommandation est acceptée par 7 oui (2 DC, 2 S, 3 Ve) et 6 abstentions (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 AGT).

Recommandations du groupe démocrate-chrétien

1. «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de favoriser la construction de logement social par le biais de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.»

Au vote, cette recommandation est acceptée par 10 oui (2 DC, 2 S, 1 Ve, 1 AGT, 2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (1 R, 2 Ve).

2. «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de favoriser une politique de logement mixte sur le territoire de la Ville de Genève.»

Au vote, cette recommandation est acceptée par 8 oui (2 DC, 2 S, 1 R, 1 AGT, 2 UDC) contre 3 non (Ve) et 2 abstentions (L).

Recommandation du groupe socialiste

«Le Conseil municipal recommande de mettre l'accent sur la rénovation du patrimoine financier afin de faire diminuer les effets dus à une enveloppe thermique défectueuse, à savoir l'augmentation des frais pour les locataires de logements vétustes.»

Au vote, cette recommandation est acceptée par 11 oui (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 UDC, 2 L, 1 AGT) et 2 abstentions (1 R, 1 Ve).

Recommandations de la commission des sports et de la sécurité (voir le rapport en annexe).

Au vote, ces recommandations sont acceptées par 7 oui (2 DC, 2 S, 3 Ve) et 6 abstentions (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 AGT).

8 avril 2009

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le 4^e plan financier d'investissement 2009-2020.

Rapport de Mme Hélène Ecuyer.

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 26 janvier 2009, sous la présidence de Mme Alexandra Rys, en remplacement de M. Alain de Kalbermatten, pour étudier le 4^e plan financier d'investissement (PFI), renvoyé dans les commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de sa séance du 14

octobre 2008. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 26 janvier 2009

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

La présidente, Mme Rys, propose d'étudier le PFI de la même manière que l'année précédente, en procédant à un examen général suivi d'un vote.

M. Pierre Maudet, n'ayant pas de remarques préliminaires, suggère de poser des questions sur la partie concernant la DSIC, relative à des projets actifs, puis sur les projets non planifiés.

La première question est celle d'une commissaire qui se demande pourquoi des dépenses subsistent concernant le plan informatique quadriennal (PIQ) voté en 2002.

M. Favre explique que, dans les crédits d'investissement, il y a deux types de projets: ceux relatifs à des achats simples, tels des PC, qui sont dépensés dans les deux ans qui suivent le vote du crédit, et les projets de développement planifiés, mais pas encore réalisés.

Cette même commissaire s'étonne que les PIQ ne soient pas présentés annuellement et elle voudrait avoir des précisions sur leur fréquence; elle s'interroge également sur la diminution de ce crédit qui passe de 4 millions de francs à 3 600 000 francs.

M. Maudet explique que les PIQ étaient présentés selon un rythme de tranches annuelles. La difficulté était qu'il fallait préparer la proposition avant de la soumettre au Conseil municipal, et cela pouvait prendre de nombreux mois avant que le crédit ne soit voté. C'est pour cette raison qu'il avait été décidé de modifier cette fréquence. Ce changement apparaît après celui déposé en septembre 2004 et voté à la fin juin 2005, soit neuf mois plus tard; le suivant, le onzième a été déposé en 2007. Désormais, il est constaté que les tranches de PIQ peuvent être regroupées; ce sera le cas pour le prochain qui sera bientôt présenté. Concernant la diminution, il répond que, lorsque le Conseil administratif a revu le PFI en début de législature, il a décidé de revoir le montant à la baisse. Les investissements ont passé de 100 millions de francs à 95 millions de francs sur une période de quatre ans. Pour y parvenir, des coupes linéaires ont été effectuées et c'est pourquoi le budget de la DSIC, pour la période de 2009 à 2011, a diminué de 10%.

Répondant à la présidente qui trouve que le budget alloué au Conseil municipal est assez élevé et en demande la raison, le magistrat précise que l'enveloppe de 700 000 francs porte sur les quatre ans que dure une législature. Dès la première année, en 2011, il y aura le renouvellement complet du parc informatique. Les changements étant importants au Conseil municipal, il faut également équiper les nouveaux conseillers municipaux.

M. Favre ajoute que cette enveloppe prend en compte, pour la première année de législature, une somme de 400 000 francs destinée à l'acquisition d'équipement, puis des tranches de 100 000 francs pour les années suivantes. Il informe la commission que, cette fois, cette somme ne devrait pas être totalement dépensée et que, dans la prochaine proposition, le crédit s'élèvera à 200 00 francs au lieu de 300 000 francs. Le PFI est un plan d'intentions qui ne correspond pas toujours à la réalité. Sur les 700 000 francs, 400 000 francs vont à l'achat de matériel informatique destiné à la DSIC et aux utilisateurs.

A une commissaire qui aimerait savoir si la hotline est comprise dans cette somme, M. Maudet répond qu'elle dépend du budget de fonctionnement de la DSIC.

Une question est posée sur le graphique intitulé «Répartition des investissements» pour savoir dans quelle tranche d'investissements se trouve la DSIC. Le magistrat précise qu'elle est dans celle de l'administration générale. Une autre commissaire remarque qu'il devrait y avoir de l'informatique dans tous les départements et non seulement à l'administration générale

Après le départ de MM. Maudet et Favre, la présidente ouvre la discussion.

La commission s'exprime sur la pertinence du renvoi du PFI à la commission de l'informatique et de la communication. Une socialiste estime que la pratique de soumettre le PFI au vote des commissions spécialisées lui semble peu pertinente et pense que ce n'est que pour une simple consultation. Un commissaire de l'Union démocratique du centre, rejoint par une membre du groupe des Verts, constate qu'à part la procédure d'audition et les quelques questions intéressantes qui ont été posées, le magistrat et ses services sont venus pour pas grand-chose et il se demande s'il ne serait pas possible de poser les questions par écrit. Il pense que le bureau du Conseil municipal devrait revoir la procédure pour la commission de l'informatique et de la communication, moins intéressée par le PFI que d'autres commissions. Une représentante d'A gauche toute! estime que l'étude des PIQ, plus détaillés, est plus concrète. Le PFI établi pour 12 ans est moins intéressant dans le domaine de l'informatique où les prévisions sont plus difficiles à établir à long terme.

Vote

La présidente soumet le 4^e PFI au vote de la commission.

C'est à l'unanimité des 13 membres présents (1 R, 2 UDC, 2 L, 1 DC, 2 AGT, 3 Ve, 2 S) qu'il est accepté.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 4^e plan financier d'investissement 2009-2020.

Rapport de Mme Salika Wenger.

La commission s'est réunie le 20 février 2009, sous la présidence de Mme Anne Carron-Cescato. Les notes de séances ont été prises par M. Shpend Hashani.

Travaux de la commission

Quelques questions générales des commissaires

Un échéancier a-t-il été fixé par rapport aux différents travaux à effectuer durant les années qui suivront?

M. Mugny: La manière dont sont réparties les dépenses d'année en année dans le 4^e plan financier d'investissement (PFI) sert d'échéancier. Le PFI représente une déclaration de volonté du Conseil administratif à un moment donné. Cela implique qu'il subsiste toujours la possibilité que ces échéances ne soient pas tenues (à cause des référendums et recours notamment).

Les difficultés budgétaires rencontrées ou à rencontrer (du fait du contexte économique mondial actuel) auront-elles une incidence sur les projets présentés?

M. Mugny: Sous réserve d'un déficit vertigineux, le budget sera maintenu aux alentours de 95 millions de francs, voire augmenté à 100 millions de francs (le Conseil administratif est unanime), car il faudrait éviter d'accentuer davantage le chômage et la perte de vitesse des entreprises.

Les investissements ne sont pas complètement couverts d'année en année, ce qui pourrait impliquer une réduction budgétaire dans le futur.

M. Mugny: Malgré les mauvais résultats pour l'année 2008, en général, les investissements sont couverts par les boni des années précédentes. Il sera difficile d'éviter d'avoir à demander une dérogation au Conseil d'Etat (possible si un plan est établi) pour l'année 2009.

En effet, étant donné la situation économique actuelle, l'Etat devra passer à un déficit conjoncturel.

Il est fait référence à l'état des finances de la Confédération et aux éventualités de faillite de l'UBS.

M. Mugny: Au niveau cantonal, la perte conjoncturelle est évaluée entre 25 à 30 millions de francs et la perte structurelle à 30 millions de francs (si la baisse des impôts passe), soit environ 60 millions de francs.

L'enthousiasme suscité au début par le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) a été freiné.

M. Mugny: Il est difficile de construire à Genève dans le domaine public, notamment à cause des recours ou des référendums.

Mme Koelliker, sur l'avancement des travaux des points suivants:

- concernant l'accessibilité aux bâtiments culturels des personnes handicapées, une partie des travaux a déjà été réalisée. L'autre partie est planifiée pour ce semestre;
- promenade du Pin: le chantier est en cours. Il a démarré en automne 2008;
- la salle Ami-Lullin a été rouverte;
- le crédit d'étude de 300 000 francs pour la remise à niveau des installations techniques a été voté, et le projet sera prochainement présenté;
- la rétroconversion suit son cours à la Bibliothèque de Genève;
- la numérisation à la Bibliothèque de Genève (collection iconographique) est en cours;
- concernant les bibliothèques municipales, le système informatique et de catalogue est terminé.

Page 35

Pour le Musée d'art et d'histoire, il s'agit de crédits d'étude.

Quant au projet BOT V pour le Jardin botanique, la proposition a été examinée par la commission des travaux. C'est une opération financée à hauteur de 13 millions de francs par la donation Varenne.

Ce chantier peut être démarré rapidement, car les architectes sont prêts, avec la planification d'ouvrir ce chantier cet été.

Un appel d'offres a été lancé pour rénover le bâtiment La Console afin de pouvoir désigner des mandataires, des architectes qui élaboreraient le projet. L'idée serait de confier rapidement le chantier, afin de déménager les herbiers se trouvant à la Console, puis de rénover le bâtiment. En effet, le mauvais état de celui-ci implique une sécurité qui laisse à désirer. Tout ce qui était possible jusqu'à présent a été fait. Le but serait de démarrer le chantier de BOT V cet été et de l'avoir terminé pour l'été 2011 afin, ensuite, de suivre avec le chantier de rénovation de la Console.

Ces deux investissements sont liés (la Console et BOT V), car la rénovation de la Console a été votée bien avant, en 2002.

La Console

Il y a des herbiers et des conservateurs. Ces conservateurs doivent avoir sous la main leur objet de travail au quotidien. La solution de rechange qui a été envisagée: des containers à côté de la Console, mais ceux-ci ne seraient pas aux normes hygrométriques (ce qui pourrait provoquer la détérioration de la collection d'herbiers) et auraient un coût trop élevé. Il vaut mieux accélérer le projet BOT V pour avoir la capacité de stockage des herbiers. Environ 300 000 francs ont déjà été investis dans des travaux immédiats de sécurité à la Console et investir encore serait déraisonnable au niveau financier.

Le Musée Rath

Les travaux seront normalement achevés dans le courant de mars 2009, ce qui permettra sa réouverture au mois d'avril 2009 avec une nouvelle exposition. La commission des finances a été saisie d'une demande de crédit complémentaire par le département des constructions et de l'aménagement qui peut fournir toute information relative au dépassement budgétaire de ce chantier.

Les théâtres

Mme Koelliker dit que le concours d'architecture pour la Nouvelle Comédie vient d'être lancé. C'est un concours à deux tours; un jury en mai et l'autre en octobre. Elle ajoute que, en théorie, il y aura un projet qui sera présenté dans le courant de l'automne, et convie les membres de la commission à venir assister à l'exposition qui sera organisée par le département des constructions et de l'aménagement.

Le crédit de rénovation générale du Grand Théâtre

Il s'agit de rénover l'enveloppe thermique du bâtiment, les fluides, le foyer et d'intervenir au niveau de l'électricité (notamment de l'éclairage). Il faut faire la distinction entre l'opération générale d'économie d'électricité de la salle intérieure et les mesures rationnelles d'économie d'énergie pouvant être prises bien plus rapidement.

La rénovation était prévue pour 2013 mais, comme cela ne convient pas au directeur général, cela sera repoussé jusqu'en 2015 environ.

Théâtre de l'Orangerie

Le chantier a été ouvert et se déroulera durant l'année 2009; réouverture prévue pour 2010.

Que veut dire «crédit de rénovation générale»?

Mme Koelliker: Il s'agit d'un montant demandé par le département des constructions et de l'aménagement afin d'avoir une marge de manœuvre pour mener des préétudes de faisabilité.

Page 36

Une commissaire se dit être empruntée quant aux départements auxquels il faut s'adresser pour avoir davantage de renseignements. Elle cite l'exemple du vote pour les travaux de l'église de Saint-Germain. Elle est étonnée que la conservation du patrimoine soit du ressort du département des constructions et de l'aménagement.

Mme Koelliker: Cela appartient à la rubrique «Culture et loisirs» au niveau de la comptabilité générale et cela est simplement géré par le département des constructions et de l'aménagement.

M. Mugny: Le Conseil municipal veut que les projets passent par chaque commission.

Le Théâtre Pitoëff n'est pas dans la brochure, car il n'est pas encore passé au département de la culture.

Mme Koelliker reprend les trois catégories de projets existants: bleue (ce qui a été voté au Conseil municipal), verte (crédits déposés au Conseil municipal) et jaune (projets planifiés). Elle dit que le Théâtre Pitoëff y figure et rentre dans la troisième catégorie.

La commission des finances a accepté la proposition du PFI (PR-652) où il était question de 175 000 francs de crédit d'étude à déposer pour le Théâtre Pitoëff et que cela viendra prochainement au plénum avec un rapport comportant d'autres objets également.

Page 51

Le Muséum (le crédit a été voté)

Le chantier démarrera cet été et durera environ un an et demi, voire deux ans. Ces travaux seront assez «spectaculaires» à cause de l'infrastructure qui sera mise en place autour du bâtiment.

Page 63

Mme Koelliker: Pour la Bibliothèque de Genève, un crédit d'étude de 300 000 francs est planifié avec pour échéance 2015 et avec comme objectif de modifier les espaces publics au rez-de-chaussée (en accord avec la direction de la bibliothèque). Cela consisterait à agrandir l'espace de libre accès de la bibliothèque. En effet, actuellement le rez-de-chaussée est aménagé en magasin de livres, donc fermé au public. Mme Koelliker espère arriver à faire le grand dépôt patrimonial sous Artamis afin de pouvoir libérer l'espace nécessaire (objectif inscrit au projet Artamis).

Page 64

Il s'agit de la mise à niveau des installations techniques (fluides) de la Bibliothèque de Genève. Il y aura, d'ici à l'année prochaine, un crédit de construction, car le bâtiment n'a jamais fait l'objet de rénovations à ce niveau-là. Ce sera une opération considérable parce qu'il y a des problèmes de ventilation, de sauvegarde des collections, etc., mis en évidence par des expertises de spécialistes des biens «livres».

Il y a également deux demandes planifiées pour 2009, mais qui seront reportées pour 2010:

- conservation préventive de documents (datant d'une époque particulière);
- création d'une bibliothèque numérique en ligne par rapport aux objets patrimoniaux principaux de la Bibliothèque de Genève.

Les Musées

Le Musée d'ethnographie: le projet est en cours d'élaboration. Mme Koelliker espère pouvoir présenter un crédit de construction dans le courant de l'automne.

Bâtiment d'art contemporain (BAC)

Quant au BAC, le département des constructions et de l'aménagement est saisi d'une demande de rénovation pour l'enveloppe thermique, les sols, ainsi que pour le réaménagement des espaces.

L'amendement qui a été voté par la quasi-unanimité du Conseil municipal concernant le BAC mentionnait un point important: le souhait qu'un espace suffisant soit

aménagé sur le site du BAC. A cause de nombreux facteurs (coûts, etc.), le projet du BAC qui vise à rassembler les institutions autour de l'art contemporain dans un même quartier se retrouve confiné dans des espaces pour lesquels on peut se demander s'ils sont adéquats à un projet de cette envergure.

Qu'est-il est train d'être réalisé par rapport au BAC et en phase avec l'amendement qui a été voté?

M. Mugny ne voit pas de quel amendement il s'agit, car il n'est pas question d'étendre les locaux.

Selon M. Mugny, le bâtiment est connu ainsi que les problèmes qui y sont liés.

Ainsi, comme il n'est pas possible d'acheter, il ne sera donc pas non plus possible d'agrandir l'espace à disposition.

M. Mugny rappelle qu'il est question du PFI où rien d'autre à part l'assainissement du bâtiment n'est prévu.

Il s'agit simplement d'envisager toutes les possibilités d'extension du site, si ce n'est pas en largeur, peut-être en hauteur. C'était une option de l'amendement voté par le Conseil municipal.

M. Mugny ne voit pas de quel point de l'amendement on parle et il pense qu'il sera difficile et peu faisable (coûts élevés, dérogation au droit de la construction, etc.) de construire en hauteur sur le site. La motion M-724 de juin 2008 est lue, ce qui lève le malentendu en relevant que l'utilisation optimale des locaux existants est l'objectif premier. Le chiffre devra peut-être être réadapté, on ne sait pas à quel point a été pris en compte la dépollution des salles. Il est probable que l'estimation sera modifiée pour le 5^e PFI (estimation augmentée).

Le crédit d'étude de 300 000 francs a été voté. Il s'agit d'une rénovation au niveau de l'enveloppe du bâtiment abritant la bibliothèque du Jardin botanique (qui date des années 1970).

Crédit d'étude (déposé et à l'étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement) pour le grand dépôt patrimonial sur le site d'Artamis et le crédit de construction pour celui-ci.

Il est demandé si, 47 millions de francs, ce n'est pas trop élevé comme somme pour stocker uniquement? Ne serait-il pas plus judicieux d'acheter un autre bâtiment uniquement dans ce but-là?

M. Mugny: Cette somme comprend également les frais pour creuser (dépôt en sous-sol). Ce serait un dépôt réunissant toute la collection de la Ville de Genève et assurant un niveau de sécurité maximal. On a envisagé de trouver un bâtiment à l'extérieur puis de le mettre aux normes, mais cela reviendrait de toute manière à environ 100 millions de francs. La Ville a tout intérêt à profiter du fait qu'une partie des frais de creusement soit prise en charge par les Services industriels de Genève et autres.

La Ville débourse environ 1,3 million de francs en location de locaux pour le stockage auprès de tiers. Cela permettra donc d'économiser cette somme et de réunir en un même lieu les collections du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'ethnographie et de la Bibliothèque de Genève, notamment.

Les théâtres

Au Casino-Théâtre, il est prévu de remplacer la machinerie, car le bâtiment a été rénové en 1988. Un rapport technique a été fait sur les risques encourus (même type d'opérations qu'au Théâtre Pitoëff).

Au Grand Théâtre: 9,5 millions de francs pour l'enveloppe thermique et les fluides, et 1,1 million de francs pour l'éclairage salle et scène. L'idée est donc de trouver un système moderne pour gérer le plafond qui est une œuvre d'art, mais non sans risques pour le personnel. Cette solution viserait également à ne plus avoir à allumer tout l'éclairage alors que la répétition ou le nettoyage se fait sur une petite zone. Une proposition devrait être faite dans ce sens en 2010.

Est-ce qu'un jour la Confédération daignera s'intéresser au financement du Grand Théâtre?

M. Mugny: La Confédération est préoccupée par certains domaines: le cinéma, le patrimoine, quelques musées et la propagation de la culture suisse à l'étranger. En dehors, elle alloue rarement des aides.

Quand a eu lieu la dernière réfection de l'éclairage scénique et quelle est la proportion entre éclairage salle et scène du Grand Théâtre?

Mme Koelliker: Cela sera présenté dans le bilan énergétique.

Le discours de la Confédération concernant Genève est répétitif et vieillot (fenêtre de la Suisse sur le monde, organisations internationales, etc.). Ne serait-il pas temps d'écrire au Conseil fédéral afin d'attirer leur attention sur la qualité de vie à Genève qui passe par les institutions culturelles et notamment l'Orchestre de la Suisse romande? La Ville de Genève supporte les frais engagés pour la culture (ce qui comprend la sécurité des infrastructures, etc.). Il est injuste que la Ville de Genève soit pénalisée par Berne.

M. Mugny: Même si les chances d'aboutir ne sont pas grandes, cela vaut la peine d'essayer d'écrire au Conseil fédéral.

La Confédération se retire plus que jamais de tout problème culturel. Par exemple, de Pro Helvetia. Swiss Culture est, par exemple, une association regroupant des artistes préoccupés par ces problèmes-là et qui sont en discussion au Palais fédéral depuis cet automne.

Mme Koelliker: Le cadre de la Conférence des villes suisses en matière culturelle, un rapport avait été élaboré à l'attention de l'Office fédéral de la culture, dans lequel il était demandé qu'un label «institution phare» soit créé et attribué par la Confédération aux institutions culturelles de rayonnement régional et national. Cela aurait pu être un contrat sur quatre ans qui aurait permis de donner des chances

égales à toutes les institutions fortes du point de vue de la culture de briller, mais M. Jauslin, de la Confédération, s'y est opposé; pas de forcing possible. Ce n'est donc pas faute d'avoir essayé.

La Confédération fait beaucoup d'efforts dans divers domaines pour Genève, mais pas pour celui de la culture, alors que c'est un de ceux qui lui rapportent le plus. Cela n'est pas équitable par rapport à l'Orchestre de Berne qui est moins important

Deuxième pétition à examiner: l'Alhambra

Le projet déposé inclura l'Alhambar comme étant l'un des éléments de la salle de concert pouvant être ouvert de manière indépendante (mais faisant partie de l'établissement) et le dépôt d'un nouveau crédit d'études par rapport au bistro du premier étage et de la salle du rez-de-chaussée (ce qui a été voté lors de la pétition de l'Alhambar).

La commission des arts et de la culture est face à deux pétitions contradictoires. Certains attendent que le Conseil administratif dépose son projet et le Conseil administratif attend la fin des travaux. Dans les faits, la marche est irrémédiable, les deux projets seront déposés.

Page 96

Mme Koelliker: Bibliothèque des Minoteries: les bibliothèques municipales ont l'espoir de trouver un lieu pour agrandir la bibliothèque et mettre la discothèque à côté, mais pas d'opportunité pour l'heure.

Bibliobus: on prévoit d'essayer de trouver un autre entrepôt qu'à la zone industrielle de Châtelaine où ils sont actuellement stationnés, car ce n'était pas une zone spécialement prévue pour cela à l'origine. Une redistribution des tâches au niveau des communes est également prévue concernant ce service.

Le Conseil administratif aimerait centraliser les activités des services municipaux dans les locaux des bâtiments de la Ville de Genève pour éviter les locations, et l'idée serait de les rapatrier si l'opportunité se présente.

Dans le groupe des musées, le projet du Musée de l'horlogerie a été abandonné.

Autre projet non prioritaire abandonné: numériser les documents sonores figurant dans les archives musicales populaires (déposées au Musée d'ethnographie).

Projet de la Maison Tavel: pas encore prêt, car il faut attendre le départ à la retraite du conservateur. En effet, on est dans l'expectative d'une autre personne pour porter le projet plus concrètement.

Théâtre de la Comédie actuel: le crédit de réfection a été enlevé, car le projet de la Nouvelle Comédie a été lancé, mais il y a tout de même une mise en demeure de l'Etat par rapport à la sécurité du public fréquentant le bâtiment. Cela implique un futur crédit à allouer de l'ordre d'un million de francs.

Il y a toujours des crédits inscrits pour le remplacement des uniformes des fanfares. Ils ne sont pas planifiés, car ce n'est pas nécessaire.

Salle polyvalente culturelle: ce serait un lieu destiné aux répétitions théâtrales et de danse, mais cela pourrait également servir de local pour les répétitions de musiques bruyantes comme les musiques électroniques pour lesquelles il est actuellement difficile de satisfaire la demande, voire encore des ateliers d'artistes. Le projet consisterait à trouver un bâtiment adéquat, déjà existant, et à répartir les frais entre les communes intéressées au prorata des surfaces, ou alors à trouver une parcelle où construire. Pour l'instant, le projet en est aux études préliminaires.

Dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), sur les 19 pages, il n'y a pas un mot sur la culture, et c'est à déplorer.

M. Mugny est invité à défendre cet aspect qui doit faire partie intégrante du projet.

Mme Koelliker: Dans le plan directeur communal, il y a quatre secteurs dans lesquels des équipements culturels pourraient être construits. Au niveau du PAV, au sein du groupe de concertation culturelle, une unanimité s'est dégagée, pour faire valoir la nécessité de prévoir des équipements culturels dans ce secteur et M. Beer siège également dans ce groupe de concertation. Par ailleurs, une séance a eu lieu en janvier, entre le Conseil d'Etat in corpore et le comité de l'Association des communes genevoises, et le groupe de concertation culturelle a demandé au comité de faire valoir ce point de vue à cette occasion.

Constat de l'importance du développement de la rue des Bains (TV, radio, MEG, MAMCO, galeries, etc.) est-ce que, dans le futur, on envisage de l'aménager d'une meilleure manière, plus en phase avec son développement culturel?

Le but est bien évidemment de parvenir petit à petit à transformer cette zone en zone quasi-piétonne afin que les passants y aient un autre rapport aux choses et aux bâtiments, mais le fait de la soustraire à la circulation n'est pas simple à mettre en place. Ce quartier est déjà en train de devenir un haut lieu genevois de la culture et cela ira crescendo.

La Constituante se cherche et va avoir une journée de réflexion; lui écrire à propos du PAV serait une bonne idée. Proposition d'utiliser pour les répétitions de musiques électroniques les locaux de la Protection civile.

M. Mugny: Les répétitions dans les locaux de la Protection civile ont déjà lieu. mais ce ne sont pas des lieux appropriés pour les préparations de spectacles.

Discussion

Il n'y a pas lieu de voter ce 4^e PFI, il faut simplement en prendre acte.

Un représentant de l'Union démocratique du centre exprime son avis quant à l'immeuble de la Console en disant que, dans la législature de 1979-1983, on s'en inquiétait. Il rappelle qu'il est classé et que c'est l'un des cinq conservatoires botaniques mondiaux. Selon lui, ce musée fait partie du top du top.

Une représentante du Parti socialiste dénonce la méthodologie de travail de la commission et, notamment, le fait que les discussions ne se fassent pas en présence du magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement, comme l'a fait remarquer M. Mugny. Elle pense également qu'il faut mener une réflexion approfondie sur la répartition du budget de la Ville.

Un représentant du Parti démocrate-chrétien a l'impression d'effectuer le même travail plusieurs fois, car il fait partie de plusieurs commissions où les mêmes projets sont présentés. Il trouve aussi que le fonctionnement doit être remis en question, spécialement sur ce type de projets qui sont à titre consultatif.

L'Union démocratique du centre rappelle que c'est le Conseil municipal et la loi qui imposent le fait que les projets doivent passer de commission en commission. Il dit avoir trouvé l'échange intéressant et il sait que plus un projet est prévu dans le long terme et plus les prévisions seront fausses.

Une commissaire libérale est convaincue que d'aussi grands projets méritent toute l'attention de la commission, car cela permet de recevoir un magistrat qui leur fait part de son expérience. Elle trouve cela absolument nécessaire de consulter la base en démocratie.

L'Union démocratique du centre trouve que cela est intéressant et nécessaire, car en posant des questions, cela permet de se projeter dans l'avenir et, le moment venu, de mieux réagir. Donc, le but est réellement de voir où en sont les magistrats.

Une représentante des Verts trouve cela pertinent d'être au courant de tous les objets, et n'est pas d'accord avec la répétition dont parle le Parti démocrate-chrétien car il s'agit, selon elle, de ce que pensent réellement les magistrats qui leur a été dévoilé ce soir par exemple.

Ce que peuvent faire les commissions, par contre, c'est changer l'ordre des priorités au niveau des objets. Elle propose que les projets qui intéressent la commission des arts et de la culture soient sortis des objets de substitution afin d'être mis dans les objets actifs. Cela permettrait de se concentrer sur des objets plus concrets pour la commission, comme la motion qui est au point 70.

31 mars 2009

Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le 4^e plan financier d'investissement 2009-2020.

Rapport de Mme Odette Saez.

Le 4^e plan financier d'investissement a été étudié en commission lors des séances des 2 février et 2 mars 2009, sous la présidence de M. Grégory Baud.

La prise de notes des séances a été assurée par Mme Ariane Pollet, qu'elle en soit ici remerciée.

Séance du 2 février 2009

Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative

Mme Salerno, dans son introduction, déplore son manque d'arguments pour répondre aux questions de la commission du logement, car le PFI est piloté par le département des constructions et de l'aménagement et elle propose que la commission auditionne M. Pagani.

Une commissaire des Verts demande quel est le champs de manoeuvre de la magistrature concernant les logements sociaux qui devraient bénéficier des bienfaits écologiques des rénovations.

Mme Salerno répond que son champ est restreint car, 11% du budget est destiné aux rénovations et, si l'on augmente ce budget, il faut couper dans la rénovation des musées. Elle précise que ce plan est un projet d'intentions car, dans les faits, les objets prioritaires évoluent. Mme Salerno pense que l'on ne rénove pas assez rapidement les logements et cela entraîne un problème financier qui force une deuxième dépense qui pourrait être évitée, en particulier dans les problèmes d'isolation, pour les frais de chauffage des locataires. Le département des constructions et de l'aménagement supervise le travail des mandataires qui réalisent les chantiers et est au maximum de sa capacité et, même si les finances étaient supérieures, il ne pourrait assumer. Mme Salerno renvoie encore une fois à M. Pagani.

Le président s'interroge sur l'évolution de ce PFI, une évolution du coût des travaux a-t-elle était prise en compte?

Mme Salerno renvoie à M. Pagani en précisant qu'elle ne peut décider des projets qui iront devant le Conseil administratif ou le Conseil municipal, elle peut tout juste faire qu'un projet non planifié devienne actif, mais ne peut contraindre personne.

Une commissaire souligne que, dans la réalité, on aborde les dossiers au gré des opportunités et des personnes qui peuvent s'en occuper. On se retrouve à régler toujours les mêmes questions, soit on s'occupe des immeubles les plus vétustes, soit on choisit des immeubles en bon état, et ces questions ont été tranchées par le précédent rapport sur le 3^e PFI.

Mme Salerno est d'accord sur ces remarques. Certains appartements du périmètre Lissignol qui n'ont ni chauffage ni eau chaude, avec des loyers à 100 et 200 francs par mois, devraient être rénovés.

Une commissaire souligne qu'il faut essayer des alternatives telles que les coopératives qui rénovent avec leurs propres fonds.

Mme Salerno affirme qu'il y a les moyens financiers nécessaires à la rénovation, le budget 2008 est de 95 millions d'investissements, or 76 millions seulement ont été

dépensés. Si la rénovation est prise en charge par une coopérative, les loyers changent de statuts et ne deviennent plus des loyers sociaux.

Une commissaire souligne qu'il n'y a pas de problème financier mais de gestion de projets et elle s'interroge sur le manque de circulation des informations entre les deux départements.

Mme Salerno répond que les techniciens de son département ne font que l'entretien, alors que le département de M. Pagani se charge des gros chantiers.

Une commissaire s'étonne que des immeubles, à la limite du dangereux, puissent encore être habités. On doit changer la manière de considérer le problème du logement, surtout vu la gravité de la situation du logement à Genève. Elle demande que les échelons politiques soient dépassés afin que prime l'efficacité.

Le président rajoute, comme l'entend la commissaire, qu'il serait envisageable de financer les rénovations d'immeubles avec 1 à 2 logements à loyers libres.

Mme Salerno rétorque qu'il faudrait 2 étages et que cela favoriserait la spéculation. Le Département des constructions et des technologies de l'information surveille le montant des loyers pendant cinq ans et, lors de la sixième année, l'augmentation de loyer est faramineuse.

Une commissaire demande s'il serait judicieux de laisser se dégrader un immeuble jusqu'à la nécessité de le démolir, par exemple à la rue des Gares.

Mme Salerno n'arrive pas à trancher, elle serait en faveur de la démolition, mais c'est un avis personnel en tant que magistrate des finances. Elle pense que, si le Conseil municipal mettait moins de temps à traiter les dossiers, tout irait mieux car, à l'heure actuelle, à partir d'une proposition il faut compter deux ans pour commencer les travaux.

Une commissaire demande si l'on ne pourrait pas trouver une solution plus efficace sans attendre le dernier moment, que les immeubles s'effondrent.

Mme Salerno cite des enveloppes attribuées au département.

Un commissaire rétorque que, il y a dix ans, on avait voté une enveloppe de 10 millions, qui a finalement été dépensée pour autre chose et il relève qu'il n'y a pas plus d'argent que de volonté politique.

Au départ de Mme Salerno, l'audition de M. Pagani est mise aux voix.

Un commissaire intervient pour dire qu'il ne votera pas cette audition qui est un simple exercice coûteux pour la Ville.

Mise aux voix, l'audition de M. Pagani est acceptée par 6 oui (2 AGT, 3 S, 1 Ve) contre 5 non (2 L, 2 UDC, 1 DC) et 4 abstentions (1 R, 1 DC, 2 Ve).

Séance du 2 mars 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur

M. Pagani explique que le PFI est un outil de planification, il permet d'avoir un échéancier des budgets et une vision globale de la situation, afin que les commissions spécialisées puissent donner leur avis. Une première partie concerne les crédits d'économie d'énergie, dont une proposition d'un million va bientôt être votée, pour laquelle le Conseil fédéral et le Canton participent pour 740 000 francs et le Conseil municipal pour environ 200 000 francs. Une deuxième partie concerne la méthode Stratus (échelle de 0 à 9 qui permet d'évaluer l'état général du parc immobilier). Une étude sur la récupération de la chaleur dans les tuyaux est mise en route.

Un commissaire demande quelle sera la stratégie mise en place. M. Pagani répond que les moyens de rénover le parc immobilier sont tout à fait existants, mais que les délais seront dépendants du 4^e PFI.

M. Macherel souligne qu'il est faux de dire que le parc immobilier est en mauvais état, seulement 7% l'est, 26% est de qualité moyenne et 71% est bon à très bon. La raison de ces bâtiments en mauvais état est historique. Le Conseil administratif, dans les années 1990, achetait des immeubles vétustes dans le but de les démolir. Pour des raisons d'économies, le budget est descendu jusqu'à 16 ou 18 millions, et les travaux n'ont pu être faits. Une planification est prévue pour rattraper le retard. Une partie du parc pose problème, ce sont les immeubles de niveau moyen, notamment les Minoteries.

Un commissaire s'inquiète pour les locataires dont l'immeuble doit subir de lourds travaux, comment seront-ils relogés?

M. Macherel répond que les travaux concernent les vitrages, les sols et les toitures. Pour des interventions plus lourdes, des rocades ont toujours été pratiquées par la Gérance immobilière municipale (GIM).

M. Pagani explique qu'une étude complexe a été commandée par la Ville pour évaluer le parc, il s'agit d'avoir une estimation de la valeur historique (prix du terrain, travaux, etc.) pour avoir la valeur actuelle et ensuite mettre au point un plan financier grâce au nouveau règlement de la GIM.

Une série de propositions concernant l'entretien et l'économie d'énergie va être présentée au Conseil municipal.

M. Macherel ajoute que, concernant le bruit, les propriétaires n'auront pas à intervenir, c'est la Ville qui financera les travaux d'insonorisation pour tous les immeubles situés le long des rues qu'ils fassent ou non partie de la GIM.

Un commissaire demande quelle est la suite du million qui a été voté concernant les panneaux solaires.

M. Macherel répond que la loi sur l'administration des communes empêche cette dépense, car elle oblige la réalisation de projets de très petites puissances. Le problème a été réglé par l'attribution d'un budget d'un million à la GIM pour qu'elle puisse s'occuper elle-même de petits investissements.

Une commissaire revient sur les bâtiments en très mauvais état, elle aimerait entendre la position du magistrat sur la qualité des appartements subventionnés.

M. Pagani cite le 19, rue des Gares, il est allé voir l'état des planchers, ils étaient obliques, cet immeuble a été remis aux normes sur son autorisation et remis en location. Il affirme qu'il était impossible de louer un appartement en l'état et il est d'accord pour l'établissement d'un standing minimal garantissant des conditions de vie décentes. La commissaire mentionne le financement des rénovations grâce à l'intervention de quelques loyers libres, mais M. Pagani pense que les impôts peuvent permettre ces rénovations.

En réponse à la question d'une commissaire, M. Pagani pense qu'au cas par cas on peut utiliser la stratégie de la démolition.

Un commissaire pense que l'on a tendance à accepter des seconds oeuvres peu chers au lieu d'y mettre le prix. M. Macherel répond qu'il refuse du second oeuvre au rabais, et il affirme que le surcoût engendré par des installations de qualité est moindre.

Un commissaire s'étonne que les dépenses pour le déplacement des édicules sur la rade s'évaluent sur deux ans.

M. Pagani affirme que, à part quelques finitions, le chantier est terminé.

Le même commissaire demande où en est l'étude du parking du Pré-l'Evêque.

M. Macherel explique que l'avancée du dossier n'est pas suffisante, le débat reste sur deux niveaux, l'administratif et le géotechnique.

Avant de quitter la commission, M. Pagani remarque que seule la commission des finances devrait se charger du 4^e PFI pour rattraper le retard, car les commissions ont des rythmes différents, et il faudrait trouver un moyen pour améliorer le fonctionnement.

La commission, sur proposition d'une commissaire, s'accorde sur le fait de prendre acte de ce qui a été dit étant donné qu'il n'y a pas de vote sur le PFI; chaque groupe s'exprimera en séance plénière.

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le 4^e plan financier d'investissement 2009-2020.

Rapport de Mme Sandrine Burger.

Le 4^e plan financier d'investissement (PFI) a été renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 octobre 2008. La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie le jeudi 20 novembre 2008, sous la présidence de M. Christian Lopez Quirland (en remplacement de Mme Martine Sumi). Les notes de séance ont été prises par Mme Marta Wesolowska, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 20 novembre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, maire, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de Mme Simone Irminger, directrice adjointe, et M. Sami Kanaan, directeur

En introduction, M. Tornare rappelle que ce PFI est avant tout un plan d'intention et que le Conseil municipal reste libre de le modifier en tout temps.

Présentation PowerPoint

Dans un premier temps, Mme Irminger a passé en revue les grandes lignes du PFI concernant la cohésion sociale et la jeunesse à l'aide d'une présentation PowerPoint. Cette dernière étant très complète et annexée au présent rapport, je ne répéterai pas son contenu, mais juste les quelques précisions amenées par les fonctionnaires et M. Tornare.

En introduction, Mme Irminger a tenu à rappeler que ce PFI est un arrêt sur image qui date de la fin août 2008 et qui est essentiellement subdivisé en deux types d'objets: les projets actifs (PRA) et les projets non planifiés (PRNP).

Quelques petites précisions concernant les chiffres des projets actifs:

- sur les 17,1 millions du Service des espaces verts et de l'environnement, 6,3 millions concernent le renouvellement des arbres;
- sur les 8,6 millions de la Délégation à la jeunesse, 3 millions seront consacrés au renouvellement de la villa Saint-Exupéry, 3 millions aux projets d'insertion et 2,6 millions à d'autres projets dont le skate-park;
- aux Pompes funèbres, l'essentiel du budget sera consacré à l'entretien.

Concernant les projets non planifiés, Mme Irminger précise que les 9,2 millions de la Délégation à la jeunesse comprennent la rénovation de la Maison de quartier de la Jonction ainsi que la ferme Menut-Pellet. A ce propos, M. Tornare souligne que ce projet devra se faire en accord avec la commune de Vernier, commune avec laquelle les négociations sont en cours. Ce projet est d'autant plus important que de

nombreuses pétitions ont été envoyées au Conseil administratif par les habitants de la Concorde pour l'obtention d'une maison de quartier.

Quant au budget des projets non planifiés de la Délégation à la petite enfance, il comprend notamment la création de la crèche de Colladon dans les locaux de l'ancien manège. Le projet est dans les projets non planifiés car encore en discussion avec l'Etat et les habitants du quartier.

Suite à cette présentation, quelques questions d'ordre général ont été posées dont la première a été celle de savoir quelles seront les conséquences de la crise financière actuelle sur le PFI. M. Tornare a répondu que le Conseil administratif est tout à fait conscient des problèmes à venir et que des choix devront être faits. Selon les priorités décidées, le Conseil administratif devra retarder certains projets. Mais un consensus s'est d'ores et déjà dessiné, selon lui, autour de la nécessité de donner la priorité à la petite enfance.

Un autre commissaire souhaiterait savoir si les critères d'écologie, de développement durable et de recherche d'amiante sont pris en compte lors de la rénovation des bâtiments scolaires. Il lui est répondu que la recherche de présence d'amiante est une obligation légale. Quant au développement durable, c'est un critère important dont les services doivent tenir compte. C'est ainsi que le Service de l'énergie est toujours lié aux travaux de rénovation de bâtiments.

Suite à une question concernant les crèches, M. Tornare a précisé que la priorité est donnée aux personnes habitant la ville, puis aux familles dont au moins un des parents travaille en ville de Genève. Quant aux enfants dont les parents n'entretiennent aucun rapport pécuniaire avec la ville, ils sont exclus des crèches de la commune.

Page par page

Page 27: Un commissaire souhaite des précisions sur la ferme Menut-Pellet. Mme Irminger explique que la ferme se trouve en effet tant aux projets actifs qu'aux projets non planifiés. Dans le premier cas, il s'agit d'une occupation provisoire, du style pépinière d'entreprises, en attendant la transformation en maison de quartier.

Page 27: Un commissaire s'étonne de la différence de 500 000 francs entre le 3^e et le 4^e PFI concernant la crèche à la rue du Cendrier. Obtenue par écrit par la suite, la réponse est la suivante: «Dans le 3^e PFI, il était prévu que la Ville de Genève assume la totalité des coûts de construction de la crèche (3 197 700 francs). Entre-temps, il a été décidé que la totalité de la construction serait à la charge de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et que la Ville de Genève paierait un loyer à la fondation. Le montant inscrit dans le 4^e PFI (2 640 000 francs) correspond donc à l'investissement que la Ville de Genève devra faire pour réaliser cette crèche, à l'exclusion des murs.»

Page 33: Un commissaire souhaiterait une explication sur l'ajournement de la rénovation de l'école de Saint-Jean. Il lui est répondu que cela est dû au besoin de réfection plus urgent de l'école des Crêts-de-Champel.

Page 71: Un commissaire demande des précisions concernant l'antenne d'intégration des jeunes en rupture. Mme Irmingier mentionne le rapport Wittwer de l'Etat qui devrait être remis au Conseil municipal lors du premier trimestre 2009. Elle précise que le million budgété ne concerne pas les locaux qui feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

Page 71 – projets divers: Un commissaire souhaite savoir si ceux-ci comprennent l'association Pré en bulle. Le magistrat confirme l'obsolescence du centre de Beaulieu et l'existence d'un projet de le mettre à la disposition des habitants du quartier.

Page 98: Un commissaire demande des précisions concernant le centre d'accueil de jour du Bois-de-la-Bâtie. Mme Irmingier dit qu'il est prévu d'en faire un centre aéré pour les enfants en âge préscolaire.

Page 98: Un commissaire est surpris du manque de priorité des centres d'action sociale et de santé qui ne sont que dans les projets non planifiés. Il mentionne également le manque d'accessibilité de certains d'entre eux. M. Tornare explique qu'il existe, à ce propos, des obligations légales et que des travaux seront donc effectués.

Suite à cette audition, la commission sociale et de la jeunesse décide de n'apporter aucune recommandation au 4^e PFI et prend acte de ce dernier.

Annexe: présentation PowerPoint (IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports)

18 mai 2009

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le 4^e plan financier d'investissement 2009-2020.

Rapport de M. Christophe Buemi.

Préambule

La commission s'est réunie les 29 janvier, 5 mars et 30 avril 2009, sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio, afin d'étudier le 4^e PFI.

Le rapporteur remercie Mme Consuelo Frauenfelder pour la qualité de ses prises de notes.

Séance du 29 janvier 2009

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé de département de l'environnement urbain et de la sécurité, de MM. Raymond Wicky, commandant du Service d'incendie et de secours, François Buensod, conseiller juridique au département

M. Maudet propose de passer directement à la page 72, chapitre 70, qui concerne le crédit de 560 000 francs alloué au Service de la sécurité et de l'espace publics pour le renouvellement d'appareils de saisie portables. A l'époque de cet amendement, au début de 2008, les personnes en charge de ce dossier étaient encore dans l'optique du maintien du contrôle de stationnement en Ville de Genève. Dès lors que cette option tombe, l'achat de ces appareils apparaît obsolète, puisque les contrôleurs ne seront plus ceux de la Ville.

Questions

Un commissaire rebondit: les agents de sécurité municipaux (ASM), qui vont quand même faire du contrôle de stationnement, n'auront-ils pas besoin d'appareils de saisie?

M. Maudet répond par la négative. Les appareils de saisie sont ces gros boîtiers qui sont attribués aux agents municipaux (AM), qui mettent des amendes toute la journée. Les ASM, dont les fonctions liées à la sécurité de proximité sont nombreuses, continueront à mettre des amendes manuscrites, dites «à souche», avec le papier carbone, ce qui est beaucoup plus fonctionnel.

Un commissaire demande quel sera l'équipement futur des ASM si la loi devait être adoptée.

M. Maudet explique que, actuellement, l'équipement varie d'une commune à l'autre. Lui-même préside la commission consultative de sécurité municipale, chargée d'uniformiser l'habit, qui, en concertation avec la police, sera plus proche de l'équipement de celle-ci. Cette commission, endormie sous son prédécesseur, regroupe tous les magistrats des 17 communes qui possèdent des ASM, et souhaite faire l'acquisition, pour l'ensemble des communes, d'un uniforme qui reviendrait à 2500 francs par homme. Ils attendent le vote de la loi, notamment pour le nom: faut-il mettre ASM ou policier municipal? Cela aura une incidence sur la nature de l'équipement.

M. Maudet passe au Service d'incendie et de secours (SIS), aux pages 72 et 73. Il existe des éléments de trois natures:

- premièrement, la mise à niveau d'une centrale d'alarme en 2011 et 2019 passe dans la tranche ordinaire de 2,5 millions, qui sont établis sur la base d'offres pour le renouvellement des ordinateurs devant fonctionner 24 h/24 h et dont les exigences sont accrues;
- à la page 72, le renouvellement des véhicules du SIS, qui sont spécifiques, soumis à une utilisation régulière, très accidentés, concerne des tranches importantes qui tournent autour des 6 millions de francs.

Puis il y a toutes les discussions relatives à la transformation de la caserne 1 à la rue

des Bains, qui nécessite des travaux. Cette centrale a été calibrée de manière trop petite par rapport, notamment, au secteur ambulancier, et la possibilité d'un agrandissement est étudiée. La partie administrative s'est également développée. Le projet d'étude, de 180 000 francs, pourrait être déposé cette année. La transformation coûtera 1,5 million.

Un commissaire a des questions relatives à la mise à niveau des centrales d'alarme. Concerne-t-elle l'informatique ou des problèmes d'infrastructure? Un investissement devra être fait en 2018, mais d'ici là la question de la nouvelle caserne aura changé la donne.

M. Maudet répond que l'exercice du PFI est toujours un peu théorique. Ce n'est en tout cas pas sous l'angle du développement de la caserne 2 que vont se situer les changements au niveau des centrales. Car le central n'a pas besoin d'être sur le même lieu que la caserne. Le problème du central est relativement indépendant de la question du casernement. Cependant, il y a des discussions menées par le Canton sur une possible unification des centrales. Il existe quatre centraux de police. Il y a donc des velléités de rationaliser cela. Le Service de sécurité de l'aéroport (SSA) travaille sur ce problème avec le SIS. Il est donc très difficile de savoir quelle sera la demande de crédit en 2018.

M. Wicky précise que ce sont des dépenses liées à l'infrastructure technique, qui ne concernent nullement le bâtiment.

Un commissaire a une question spécifique par rapport au renouvellement des véhicules. Quel est l'amortissement effectif des véhicules? En outre, quel type de véhicule sera utilisé?

M. Maudet répond qu'il ne faut pas mettre tous les véhicules dans le même panier. Il y a à la fois des véhicules de direction, qui sont des véhicules standards, mis à rude épreuve et qui circulent beaucoup, que des poids lourds, dont l'amortissement est plus long. Ce crédit regroupe donc tout: poids lourds, fourgons, transporteurs, bateaux, etc.

M. Wicky complète ces propos: la durée de vie d'un véhicule dépend bien sûr de son utilisation. Les ambulances, par exemple, ne durent pas plus de six ans, alors qu'un véhicule pionnier dure vingt ans. En outre, ils sont tributaires de la qualité de la fourniture. Le bon marché coûte toujours plus cher en définitive, et ils sont désormais attentifs à acheter du matériel de qualité.

M. Maudet passe à la page 99, aux projets non planifiés, où le sujet de la deuxième caserne est abordé. Un commissaire demande où en sont les tractations.

M. Maudet dit que la caserne 2 est un serpent de mer, dont on parle depuis des années. Pour mémoire, il précise qu'il y a trois casernes. La principale se trouve à la rue du Vieux-Billard et fonctionne 24 h sur 24; la seconde, à la rue des Asters, fonctionne en mode diurne (7 h-21 h); et la dernière, à Frontenex, fonctionne également en mode diurne.

Etant donné l'urbanisation du canton, le développement des risques ainsi que le déplacement des centralités en termes d'urgence, il est apparu nécessaire, il y a déjà plusieurs années, de déplacer la caserne 2 hors du périmètre de la Ville, à la couronne, en direction de Vernier. Ce dossier n'a pas avancé. Il a été question, un temps, de la construire à Vernier mais, en dehors du problème des jardins familiaux qu'il aurait fallu toucher, il existe un problème objectif de sécurité par rapport à la proximité des entreprises pétrolières.

A l'automne 2007, il fallait trouver une solution, car le risque s'était accru, notamment à cause de la ligne du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), et l'idée est venue de «squatter» le site de l'aéroport, et plus particulièrement le site de casernement actuel du SSA. Un accord de principe a donc été trouvé avec le président du conseil de l'aéroport, le conseiller d'Etat M. François Longchamp. Une préétude de faisabilité, sous l'angle technique, a été réalisée qui s'est avérée positive. Le Conseil administratif a donc décidé que cet endroit (entre la halle 6 et la halle 7) servirait de lieu pour le développement de la caserne. Cependant, techniquement, comment procéder? Faut-il la construire dessus, à côté, sachant que le prix au mètre carré est très élevé? Le rapport, réalisé par le cabinet d'architecte qui avait construit l'actuelle caserne du SSA, devrait aboutir début avril 2009. A ce moment-là, la Ville sera en mesure de déposer un crédit. Mais le groupe planche sur un autre problème: faut-il construire un lieu commun? Les hommes de l'aéroport font des tranches horaires de douze heures, et se reposent donc dans un minidortoir. Mais, si l'on travaille vingt-quatre heures, cela change la donne et il faudrait construire des lits. Ces questions impliqueraient d'autres coûts. Enfin, comment mettre en lien les deux corps d'hommes? Cette étude prospective pose donc la question d'une éventuelle fusion des corps et intéresse aussi bien l'aéroport, qui possède environ 70 hommes prêts à intervenir en cas d'urgence, que le SIS, qui a besoin d'une base de départ.

Un commissaire demande quelle sera la nécessité de la deuxième caserne sur la rive gauche.

M. Maudet répond que la ville se développe, et que les centralités nouvelles où, pour avoir une approche rationnelle des risques, l'on doit pouvoir déplacer le point de départ des interventions dans des zones adéquates requièrent une deuxième caserne. Il sera alors aberrant de conserver une caserne dans l'hypercentre. L'idéal étant de partir de la couronne, pour rentrer et sortir facilement, d'où l'idée de l'aéroport. L'objectif est donc, d'ici à 2020-2025, de remplacer la caserne des Bains par une autre caserne, sur la rive gauche, en parallèle à celle de l'aéroport.

Séance du 5 mars 2009

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M. Sami Kanaan, directeur du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Tornare tient à féliciter le chef du Service des sports, M. Philippe Voirol, car les ordres sont exécutés avec diligence et efficacité. En outre, M. Voirol a bien compris dans quel sens politique souhaitait aller le magistrat, qui souligne à quel point la réorganisation du Service des sports est longue et fastidieuse. Il annonce également l'engagement d'une personne reconnue pour la promotion des sports. En ce qui

concerne le PFI, M. Tornare a avancé un certain nombre de projets. Cet effort politique s'accompagne d'un effort budgétaire.

M. Kanaan fait alors une présentation PowerPoint. Le PFI présenté a été adopté après la pause estivale; ce qui correspond à un décalage de six mois, qu'ils essayent de rattraper avec l'édition du 5^e PFI, en cours de finalisation. Le Service des sports gère le gros de l'activité, mais une collaboration plus étroite se fait actuellement avec d'autres services (les écoles, la Délégation à la jeunesse, le Service social à destination des seniors, etc.).

M. Kanaan précise que deux enveloppes de 20 000 francs ont été ajoutées; la première pour la promotion du sport féminin et, la seconde, pour soutenir des projets innovants dans l'intégration, au sens large du terme, par le sport (immigration, sport handicap, etc.). Il rappelle que le PFI est un outil de pilotage et de gestion très important, un plan d'intention, qui planifie les douze prochaines années et dont l'enveloppe est de 95 millions par an. Il s'organise par groupe fonctionnel et divise les thèmes selon le système suisse. Le numéro 50 concerne les sports. Le Service des sports est commanditaire, mais c'est bien le département des constructions et de l'aménagement qui gère les crédits. La priorité du service concerne l'entretien courant et la mise à niveau des installations, dont le vieillissement simultané entraîne un effort de rattrapage au niveau de l'entretien. La politique sportive du département tente de moderniser, de rénover, mais également d'étendre les installations existantes.

M. Tornare insiste sur l'état de certaines installations, notamment le Bout-du-Monde, qui n'a jamais été entretenu. Il y a dix-neuf mois, il a effectué un état des lieux de toutes les installations de la Ville.

M. Voirol ajoute que, face aux besoins accrus de nouvelles surfaces, leurs objectifs s'organisent autour de deux aspects: trouver des surfaces potentielles afin de construire ou agrandir, rénover les espaces existants. Le PFI donne l'exemple de grands chantiers:

- les terrains stabilisés seront transformés en terrains synthétiques;
- la construction d'un bassin extérieur de 25 m à la piscine des Vernets;
- l'agrandissement du centre sportif du Bois-des-Frères, en collaboration avec la commune de Vernier.

M. Voirol mentionne que trouver de nouvelles places n'est pas chose aisée, étant donné le peu de terrains. Il ajoute qu'ils souhaitent construire une salle multisport, sorte de mini Bercy, qui permettrait d'accueillir des manifestations, mais également de créer des salles. L'esplanade des Vernets (le parking) est évoquée pour ce projet. En outre, il évoque un nouveau projet qui concerne un équipement sportif polyvalent dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives, mentionné dans le 5^e PFI.

M. Tornare ajoute qu'il a fait voter le principe, et non les chiffres, de la mise à disposition d'équipements sportifs publics à l'endroit de la Nouvelle Comédie. Ce principe répond au désir de l'exécutif de mettre à disposition des équipements polyvalents afin de minimiser les tensions et de raffermir le maillage social.

M. Voirol pense que l'avenir passe par un partenariat intercommunal, un rapprochement avec les communes, comme pour le projet de la «Vallée des sports», qui inclurait Carouge et Lancy.

M. Tornare insiste sur cette volonté politique de trouver des terrains d'entente avec les communes.

M. Voirol pense également qu'il serait possible de nouer des contacts avec les établissements privés, qui utilisent des aménagements exploités tout au long de la journée, dernier grand axe dans la recherche de nouvelles structures.

M. Kanaan mentionne le changement de terminologie dans le volume financier. Il s'agit maintenant des «projets actifs» (PRA, pages 67-69), qui correspondent aux projets dont les crédits ont été votés et qui verront le jour ces quatre prochaines années et, d'autre part, des «projets non planifiés» (PRNP, page 97), qui correspondent à des intentions fermes, mais dont la réalisation n'est pas programmée. En outre, entre le 3^e PFI, réalisé sous l'ancienne magistrature, et le présent PFI, le volume financier a changé comme suit:

- les projets votés sont passés de 6 à 15 millions, en grande partie pour la patinoire;
- les PRA de 39,3 à 41,7 millions;
- les PRNP de 3,8 à 36,7 millions;
- le total est passé de 49,1 à 93,9 millions pour le sport strict, cela sans compter le skate-board.

M. Kanaan ajoute que le sport est donc passé en deuxième position, après les écoles. Ces différences apparaîtront dans le 5^e PFI, tout comme le projet des Eaux-Vives, et celui de la Vallée des sports, qui en est au stade des intentions préliminaires.

Questions

Un commissaire trouve les propositions concernant les skate-parks intéressantes, mais ne voit nulle part la rénovation de celui qui se trouve sur la plaine de Plainpalais.

M. Kanaan lui garantit qu'elle est prévue. Le chantier commence ce printemps, et un nouveau crédit devrait être soumis au Conseil municipal, car deux scénarios sont possibles: rafraîchir le parc avec l'achat de nouveaux modules, ou construire un *bowl*, comme à Lausanne ou Lugano, avec une cuve en béton, semi-élevée, semi-enterrée. Cela semblerait possible sur le principe, mais ils attendent les chiffres.

Un commissaire constate qu'aucun crédit d'étude ni de construction, notamment pour 2009, figure dans le PFI pour les sports. En outre, seules de petites choses vont démarrer en 2009. Certains projets ne pourraient-ils pas être avancés à 2010? Il pense à la rénovation du Bout-du-Monde. Enfin, il y a un gros volume de projets non planifiés, mais les projets actifs n'ont pas vraiment progressé entre le 3^e et le 4^e PFI, comme l'avait demandé cette commission.

M. Tornare est d'accord, mais il souligne le gouffre financier de la patinoire. Il va essayer de rapprocher dans le temps les propositions, mais la période de crise financière arrivant ne va pas aider.

Un commissaire constate que seul le Service des sports a les compétences requises dans l'évaluation des investissements. De plus, il s'étonne de constater que les problèmes liés au manque d'emplacement dédié à l'escalade n'apparaissent nulle part. Qu'en est-il de la «cathédrale» de la SIP à Châtelaine?

M. Tornare rappelle que Mme Salerno a l'idée d'en faire une pépinière d'entreprises sociales et solidaires, où tout devrait se combiner.

M. Voirol ajoute qu'il n'existe pas de projet de construction de salle pour l'escalade. Il y a un réel besoin, même si l'espace de la Queue-d'Arve fonctionne très bien, avec 908 membres, mais le problème est historique puisque cohabitent dans la même salle l'exercice du handball et de l'escalade, sports qui sont incompatibles en raison de l'utilisation de la magnésie. Enfin, trouver des salles pour chaque sport est chose impossible, puisque tout le monde a besoin de locaux.

Un commissaire se demande si le projet de la gare Eaux-Vives ne fera pas doublon avec Frontenex.

M. Kanaan mentionne que, aux Eaux-Vives, il y aura un bassin de 25 m, une salle de badminton, des salles polyvalentes, des locaux de musique, une crèche et une salle de quartier.

Séance du 30 avril 2009

Discussion et prise de position

A l'unanimité, les groupes politiques n'ont pas de recommandation pour le volet sécurité.

La commission propose à l'unanimité deux recommandations pour le volet sport:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- de passer le projet non planifié de construction d'une salle multisports au centre sportif des Vernets ou ailleurs, dans les projets actifs;
- d'inscrire dans le PFI un projet de salle omnisport dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives.»

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le 4^e plan financier d'investissement 2009-2020.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission de l'aménagement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 octobre 2008. Il a été débattu lors de la séance de la commission du 11 novembre 2008, sous la présidence de Mme Anne-Marie Gisler.

Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 11 novembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

M. Pagani déclare que les crédits votés vont en diminuant, mais que les 170 millions votés ce dernier mois vont tout de même exploser la planification des investissements en 2009, raison pour laquelle il sera nécessaire de lisser ces dépenses en avançant ou en décalant les chantiers.

M. Macherel déclare que ce document n'est pas fondamentalement différent des précédents. Il ajoute qu'il s'agit d'une photographie des projets du Conseil administratif et que c'est donc une vision évolutive qui est exposée. Il remarque encore que la part des dépenses libère une part équivalente dans le plan chaque année. Il signale ensuite que la priorité est donnée aux projets actifs, lesquels font l'objet d'une planification ou d'une étude en cours. Il mentionne que la répartition, en page 15, montre ainsi la part de chaque secteur, avec une part prépondérante pour la culture et les loisirs. Il précise que ce tableau donne une première orientation des tendances du Conseil administratif. Il ajoute que, en page 18, apparaissent les crédits votés et les crédits déposés au Conseil municipal. Il mentionne que l'aménagement possède encore la part prépondérante, alors que la culture et les loisirs demeurent le parent pauvre. Il signale que les projets actifs apparaissent en page 20. Il déclare encore que le vocabulaire a été modifié et que l'on parle à présent de «projets actifs» et de «projets non planifiés», lesquels figurent dans le plan mais dont la planification n'est pas encore engagée.

Un commissaire pense que le PFI est un instrument de gouvernance du Conseil administratif et il ne croit pas qu'il soit pertinent qu'une commission se penche dessus, ce d'autant plus qu'aucune action n'est possible. Il rappelle qu'il existe, en outre, d'autres outils intéressants pour se rendre compte des engagements financiers.

Un autre commissaire remarque que cette vision lui semble tout de même intéressante. Il rappelle, en l'occurrence, que tout ne se termine pas en l'espace d'une législature. Il ajoute considérer le PFI comme un futur potentiel permettant d'ouvrir le débat. Il ajoute que cette information est intéressante, bien que dénuée de base contractuelle. Il remarque ainsi que ni le Conseil municipal ni le peuple ne peuvent s'engager sur dix ans.

M. Pagani se déclare étonné par ces prises de position. Il se demande alors quelle garantie peut avoir la commission, à l'exception de sa parole, sans ce PFI qui atteste bien des projets. Il ajoute que c'est un contrôle légitime qu'il convient de donner aux conseillers municipaux.

Le commissaire répète que ce document est intéressant et utile, mais qu'il ne représente pas une base contractuelle. Il rappelle que le seul biais que possède le Conseil municipal réside dans les comptes et dans le budget.

M. Pagani répond que le PFI est un instrument de travail qui ne remplace effectivement pas les outils traditionnels. Il mentionne, cependant, que les comptes sont un contrôle insuffisant pallié par le PFI. Il remarque que ce dernier permet, par exemple, de constater que des interventions sont en cours sur des immeubles en décrépitude.

Le commissaire maintient qu'il s'agit d'un outil de pilotage.

Zones 30 km/h, page 28

Une commissaire évoque alors les zones 30 km/h et demande si la première et la seconde étape englobent les projets sur tous les quartiers. Elle se demande encore si la deuxième étape s'enchaînera directement à la première.

M. Macherel répond que des zones 30 km/h sont en service, que d'autres sont en train d'être étudiées et que certaines sont proposées. Il explique alors que la première demande de crédit permettra de finaliser un certain nombre de choses et de faire un bilan, alors que la seconde entraînera la création de nouvelles zones 30 km/h. Il pense qu'une à deux autres demandes ultérieures seront encore nécessaires pour en finir avec les zones 30 km/h.

La commissaire se demande combien de temps il faudra pour ce faire.

M. Macherel répond qu'il est difficile de répondre à cette question, puisque les paramètres sont nombreux. Il rappelle, en outre, que c'est le Canton qui décide au final. Il pense que cinq à sept ans seront encore nécessaires.

Page 104

Une commissaire remarque que les projets non planifiés comportent des places de stationnement (ligne 107062).

M. Macherel répond que c'est une ligne qui a été ajoutée par le Service du génie civil, en fonction des demandes dans ce secteur.

Un commissaire se demande si un rapport ne sera pas nécessaire pour faire le lien entre le PFI et la politique du Conseil administratif.

M. Pagani répond que ce rapport est déjà rédigé.

Un commissaire déclare ne pas comprendre les chiffres figurant en page 31, concernant la rue de l'Industrie.

M. Macherel répond qu'il s'agissait de crédits d'étude uniquement, des études maintenant terminées.

Le commissaire demande si un crédit qui est voté entraîne une réaction immédiate.

M. Pagani acquiesce. Il explique alors que le Conseil municipal rejette en moyenne 3% des propositions, ce qui signifie que le risque d'une réaction immédiate se borne à 3%, alors que le gain de temps se monte à une année.

Une commissaire demande ce qu'il en est du chapitre «Social», en page 27.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'un crédit de rénovation d'un bâtiment. Il précise que cette ligne se retrouve en page 25.

Une commissaire évoque deux crédits d'études votés en 2001 et 2002 concernant la Vieille-Ville et elle mentionne ne pas les trouver dans le document.

M. Macherel répond qu'ils figurent en page 31. Il ajoute que la réalisation de ces deux projets est prévue en 2011 (p. 59). Il mentionne encore qu'il est légitime de s'interroger sur des délais de réalisation aussi longs, mais il remarque qu'il existe des raisons.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la rénovation de l'école de Saint-Jean.

M. Macherel répond que la rénovation sera réalisée en 2010, pour un montant de 9 millions de francs. Il ajoute que les études ont en l'occurrence été assez longues.

Un commissaire mentionne qu'il est question de crédits d'investissement, tant pour les études que pour les réalisations.

M. Macherel acquiesce en rappelant qu'il est obligatoire de demander systématiquement au Conseil municipal les crédits permettant de faire des études. Il précise qu'il s'agit donc bien d'investissements. Il ajoute que, fonctionner de cette manière, permet en outre de réaliser des opérations en opportunité.

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en sera du périmètre derrière l'Alhambra.

M. Pagani répond que ce sujet ne figure pas dans le PFI, puisqu'il ne rentre pas dans la planification. Il ajoute qu'il s'agit justement d'un projet en opportunité.

La commissaire mentionne qu'il est curieux que ce parking ne puisse pas faire l'objet d'un projet de logements.

M. Pagani acquiesce et déclare que des propositions seront faites l'année prochaine.

M. Macherel explique ensuite qu'il existe encore des crédits ouverts très anciens, qui n'ont plus de sens, raison pour laquelle il a été demandé de fermer ces crédits. Il explique que les projets qui n'ont pas fait l'objet de dépenses sont à nouveau présentés devant le Conseil municipal avant d'être fermés, et que ceux qui font l'objet d'un dépassement sont analysés par la commission des finances. Il précise qu'il est question, en l'occurrence, de 20 millions de dépassement.

M. Pagani signale qu'il déposera, à la fin de l'année, l'ensemble de ces dépassements afin de mettre les compteurs à zéro. Il mentionne qu'il y a du bon et du moins bon, et que certains dépassements sont justifiés. Il remarque que certains dépassements sont injustifiés, comme les plus-values apportées à certains bâtiments au cours de rénovation. Il précise que cette pratique n'est plus tolérée à présent. Il espère, cela étant, qu'il n'y aura pas de faux procès. Il pense, en l'occurrence, que les personnes qui ont engagé ces crédits devraient pouvoir venir se défendre.

Un commissaire demande ou apparaît l'assainissement de la Cité-Jonction.

M. Macherel répond que ce sujet figure dans les projets non planifiés, sous la rubrique Ernest-Ansermet.

Un commissaire se réjouit d'entendre les déclarations de M. Pagani sur les plus-values. Il rappelle qu'il y a eu effectivement quelques antécédents.

M. Pagani n'en doute pas. Il ajoute que certaines pratiques sont intolérables et il mentionne qu'il n'aurait jamais laissé passer cela s'il en avait eu conscience lorsqu'il siégeait sur les bancs du parlement.

La commission a pris acte du rapport.